

N° 220 JANVIER 2012 SOMMAIRE

P. 2 DÉPARTEMENT
P. 3 ACADEMIE
P. 4 - 11 RAPPORT D'ACTIVITÉ
P. 12 ACADEMIE

Projet de réforme de l'évaluation des enseignants : c'est NON !

Ce projet de réforme de l'évaluation s'inscrit dans le nouveau « management » de l'Éducation nationale. Nous sommes en effet aux antipodes d'une évaluation formative constituant une aide à l'exercice du métier, et loin des principes de transparence et d'équité. Non seulement ce projet n'améliore pas le dispositif actuel, mais il abolit le barème qui malgré ses imperfections donne une lisibilité aux opérations d'avancement. C'est davantage une gestion fondée sur la « performance » individuelle et la mise en concurrence que porte ce projet, contre l'efficacité collective. Le travail en équipe est pourtant un élément central de la réponse aux difficultés scolaires ! D'autre part, il aurait pour effet de ralentir les carrières par rapport au rythme actuel du grand choix : drôle de récompense pour les plus « méritants » !

Par ailleurs, c'est ni plus ni moins que la dimension pédagogique de nos métiers qui est niée : faire du chef d'établissement l'unique évaluateur relève d'une ignorance voulue et d'un mépris inouï de la réalité de nos professions. Une telle évolution, qui reviendrait à marginaliser le rôle de l'inspection pédagogique, montre bien l'attention portée à l'acte enseignant lui-même. Pourtant, si nos missions visent à la construction d'une culture commune, au moyen d'œuvres humaines que l'on estime important de transmettre à une génération donnée, au moyen des modes de pensée, d'expression, de création que les élèves sont censés s'approprier, alors il convient d'évaluer le travail des professeurs sur la base de leur activité pédagogique et didactique, en se fondant sur l'avis de pairs de la discipline : les IPR ou les IG. Le chef d'établissement est-il d'ailleurs le mieux à même de prodiguer des conseils, de proposer un accompagnement ou une formation ?

En confiant la responsabilité de l'évaluation des professeurs au seul chef d'établissement, le ministre prend la responsabilité de marginaliser l'enseignement dispensé aux élèves au profit d'autres activités, immédiatement appréciables par l'administration : implication dans la vie de l'établissement, présence auprès des parents et des partenaires, promotion de l'image de marque de l'établissement, acceptation de missions antérieurement dévolues à d'autres catégories de personnels... Si certaines de ces activités ont leur utilité et peuvent être prises en compte dans le cadre d'une évaluation administrative, elles ne reflètent pas l'essence de nos missions.

Ce projet doit être retiré, et les discussions doivent s'ouvrir sur d'autres bases. Mise en concurrence, promotion « à la tête du client », mépris de l'acte enseignant... la réponse des personnels est claire : C'EST NON, ils l'ont dit en votant en octobre, ils l'ont répété en se mettant massivement en grève le 15 décembre, et ils le rediront le 31 janvier par la grève et par la manifestation nationale à Paris.

ERIC MICHELANGELI.

Édito

Autoritarisme, Autonomie, Arbitraire : c'est NON !

À écouter et à voir agir certains politiques, l'austérité semble être la seule politique possible pour répondre à la « crise » : poursuite des coupes budgétaires, diminution du pouvoir d'achat, blocage des salaires et des pensions, suppressions d'emplois, déréglementation et destructions des services publics... Ils veulent tous préserver la finance et se refusent à envisager une redistribution des richesses alors que certains acteurs du CAC 40 ne connaissent pas la crise ! Il n'y a pas de fatalité à la crise et à l'endettement des peuples, d'autres politiques économiques et sociales sont possibles et nécessaires. C'est aussi indispensable dans notre propre secteur et les vœux du président Sarkozy le confirment si besoin était. C'est une vision totalement libérale de l'école que le président candidat a présentée lors de ses vœux aux enseignants le jeudi 5 janvier, « dévoilant » son projet global pour l'éducation, qui pourrait se résumer en une formule : « la même chose, en pire »... Des vœux que toute la profession se serait bien passée de recevoir :

- Il évoque la nécessité de restaurer l'autorité des enseignants par des « vêtements républicains » mais oublie de parler des 80 000 suppressions de postes depuis 2007 qui ont dégradé de manière inégale nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves (voir article sur la rentrée 2012).

- Il remet en cause nos statuts (décrets de 1950) pour que nous soyons plus présents dans les établissements oubliant de rappeler que la dernière enquête de notre employeur sur la question du temps de travail faisait état de 40 heures hebdomadaires de travail, bien loin des 35 heures !

- Il veut encore accentuer l'autonomie des établissements (en réalité l'autonomie des chefs d'établissements) avec pour eux la possibilité de choisir « leurs » personnels et de décider seuls de l'évolution de nos carrières (voir article ci contre) ! En bref des établissements avec des chefs d'établissements aux pouvoirs renforcés...

- Quant à sa vision du collège, du lycée ou du lycée professionnel elle tourne le dos à une politique ambitieuse pour la jeunesse, à une nécessaire et indispensable démocratisation de l'école et ne peut qu'aggraver le tri social mis en œuvre par ce gouvernement.

Pendant ce temps-là casse du service public, du second degré et de ses personnels se poursuit : socle commun, livret de compétences, bac pro en 3 ans, réforme du lycée, réforme de l'évaluation, réforme de l'orientation, enseignements dégradés, effectifs pléthoriques, mise en concurrence des équipes et des établissements... pour faire des économies et transformer, dégrader nos métiers.

Alors que l'Éducation nationale n'a été pour Nicolas Sarkozy qu'une réserve d'économies budgétaires, le SNES et la FSU portent une autre politique, et tout particulièrement une autre politique éducative, et entendent tout mettre en œuvre pour que les candidats à la présidentielle entendent la voix des personnels. C'est aussi le message que la profession fera entendre lors de la nouvelle grève du 31 janvier en prolongement du retrait des textes sur l'évaluation. Les militants de la section académique et des sections départementales vous souhaitent une bonne année 2012, porteuse d'espoir et de changements pour tous les personnels du service public d'Éducation. À bientôt dans l'action !

NICE, LE 8 JANVIER 2012, RICHARD GHIS.

Quel avenir pour les CO-PSY et les Services d'orientation de l'Éducation nationale ?

Cette année 2 textes conditionnant l'avenir de nos services ont été publiés : le décret concernant nos missions (JO du 25 août 2011) et le décret d'application sur la labellisation (JO du 5 mai 2011).

Pour nos missions, le décret est paru plus d'un an après la fin du groupe de travail ministériel, où nos représentants ont défendu sans relâche notre cœur de métier. Ce décret préserve l'existence des CIO, notre ancrage dans l'EN, et notre travail auprès des élèves, mais il étend le public aux jeunes adultes : bien au delà du public de la formation initiale. Notre statut et notre recrutement de psychologues n'ont pas été remis en cause, mais le MEN a annoncé que la prochaine étape serait une discussion sur notre formation et l'évaluation de notre activité : moyen pour nous imposer une évolution vers du conseil polyvalent ? Ces évolutions doivent être examinées à la lumière de la labellisation.

La labellisation se met en place, de façon très différente selon les académies, souvent à marche forcée, sans lisibilité pour les personnels. Dans la région PACA, nous avons la chance d'avoir 2 représentants de la FSU, très impliqués et reconnus dans le travail du CCREFP, cela nous a permis d'obtenir des conditions acceptables de labellisation : un accord cadre régional, décliné en conventions sur des territoires correspondant aux bassins d'éducation et formation ou à des regroupements de bassins, le découpage sera proposé par les CSAIO des académies de Nice et d'Aix-Marseille. Malgré de meilleures conditions que dans d'autres régions, des inquiétudes persistent : notre CSAIO, notamment, nous a annoncé en réunion académique « d'éventuelles réorganisations d'implantations administratives ».

D'autre part, les attaques contre nos services continuent : les CIO paient un lourd tribut à la RGPP. Cette année, 30 CIO ou annexes ont été fermés et le recrutement ne permet de remplacer qu'un départ à la retraite sur 5. Plus que jamais, nous devons rester vigilants, et prêts à répondre à ces aggravations sans précédent de nos conditions de travail, et à de nouvelles mises en cause de notre cœur de métier : travail auprès des jeunes en formation initiale, de l'adaptation en 6ème et l'aide à l'accès à un diplôme et une qualification.

CLAUDINE FERRERRI.

CCREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation
CSAIO : Chef de Service Académique d'Information et d'Orientation

DÉPARTEMENT CDEN DES ALPES-MARITIMES

PAR
JEAN-PAUL CLOT



Le 8 décembre s'est tenu le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Alpes Maritimes. Il s'agissait pour l'Inspection académique de faire le bilan de la rentrée 2011 (bilan bien tardif alors que les moyens alloués aux établissements pour septembre 2012 sont en passe d'être connus) et pour le Conseil Général de rappeler les travaux (constructions ou restructurations) déjà entamés ou prévus pour 2012.

Bilan de la rentrée 2011

Effectifs

Dans le primaire, l'écart d'effectifs important entre la réalité constatée et la prévision (+175 élèves au lieu des 550 attendus) est de l'aveu même de l'Inspecteur d'Académie difficilement explicable. La scolarisation des moins de trois ans baisse encore (moins de 5%). En collège, la baisse des effectifs s'explique en partie par le plus grand nombre de passages de 3^e en seconde.

Orientation

En fin de troisième, l'orientation vers la seconde générale est à la hausse. En juin 2011, 65.3% des élèves de troisième sont passés en seconde générale (61.3% en juin 2007), 32.5% en seconde professionnelle (33.2% en 2007), 2.2% ont redoublé (5.2% en 2007).

Carte scolaire

Concernant l'assouplissement de la carte scolaire, on assiste à une stagnation des demandes de dérogations en lycée (743 demandes au lieu de 734 en 2010 et 440 en 2008) avec 59 % de satisfaction (60% en 2008). À l'entrée au collège, 1404 demandes de dérogation ont été formulées (1470 en 2008), 922 ont été accordées. Le taux de satisfaction est donc de 66% (72% en 2008). Les collèges qui apparaissent les plus attractifs en tenant compte du seul critère des demandes de dérogations sont E. Roux au Cannet, le Parc-Impérial et Ségurane à Nice, La Bourgade à La Trinité. Les moins attractifs : P. Bonnard au Cannet, M. Jaubert, Vernier et J-H Fabre à Nice. Deux points importants à rappeler : les dérogations se font dans le cadre des capacités d'accueil. Les sections européennes n'ouvrent pas droit à dérogation.

ULIS

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : le département des Alpes-Maritimes est au troisième rang pour le nombre d'Unités

locales d'Inclusion Scolaire (nouvelle dénomination des UPI). Une nouvelle a été ouverte au collège Duruy. D'autre part, le nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire avoisine les 1000. Les difficultés ne manquent pas en premier lieu desquelles le cruel manque de personnel AVS (-6%) ce qui a contraint l'Inspection d'Académie à prendre des mesures de déscolarisation.

ERS

Un élève de l'ERS de St Dalmas de Tende sur les treize élèves de troisième est passé en seconde générale, six en seconde professionnelle et six en apprentissage.

Constructions

En 2011, le Conseil Général a investi 33.3 millions d'euros et 4.4 millions d'euros ont été budgétisés pour les collèges du département. Le Département mène trois types d'action : la construction de nouveaux établissements, la réhabilitation/restructuration de collèges et la construction d'équipements sportifs. En 2011, 7,8 millions d'euros ont été attribués au programme « collèges neufs » consacrés aux études de faisabilités pour le collège de Pégomas et aux travaux du collège Antibes-Juans les Pins dont l'ouverture est prévue en septembre 2012 en remplacement du collège de la Rostagne. Ceci a amené une redéfinition des secteurs scolaires sur Antibes qui entraîne peu de changements et conserve au collège Picasso une certaine mixité sociale. Des opérations de réhabilitation ont été menées au collège Ségurane à Nice et à la demi-pension du collège des Baous à St Jeannet. La piscine de Breil a été couverte. Des opérations sont en cours : construction d'une salle de sport avec orientation « arts du cirque » au collège Cassin, salle de sport du collège Giono à Nice dans le garage Peugeot, complexe sportif de Ludovic Bréa à Saint Martin du Var, réhabilitation de la SEGPA de Port Lympia, reconstruction du collège Les Muriers à Cannes (livraison en 2014).

La FSU a une nouvelle fois rappelé à la collectivité territoriale la nécessité de faire des réserves de foncier pour la construction de futurs établissements sur la côte et dans les plus grandes agglomérations prioritairement.





Des conditions de travail encore dégradées !

Alors que nos conditions de travail sont de plus en plus difficiles et sont à l'origine d'une crise de recrutement sans précédent, le ministre et le recteur s'apprêtent à supprimer l'équivalent de 113 emplois (on verra au mois de mars le nombre réel de postes supprimés) ce qui ne peut que dégrader encore davantage nos conditions de travail. Depuis 2007, ce sont l'équivalent de 886 emplois qui ont été retirés dans les collèges et lycées de notre académie alors que sur la même période le nombre d'élèves accueillis a légèrement augmenté. Ministre et recteur auraient été bien inspirés de profiter de cette pause démographique pour améliorer les conditions d'encadrement de notre académie qui sont parmi les plus mauvaises de France métropolitaine. Concernant les CPE et les CoPsy, aucune création d'emploi n'est annoncé alors que le manque de personnels est criant dans tous les établissements au regard du nombre d'élèves à prendre en charge.

Le nombre de personnels administratifs indispensable au bon fonctionnement des établissements et au suivi nécessaire de la gestion de nos carrières va encore diminuer. Il est prévu la suppression de l'équivalent de 7 emplois. Rappelons ici que la pénurie de personnels administratifs et la charge de travail qui pèse sur chacun d'eux ont occasionné à la rentrée 2011 des retards de paiement pour nos collègues parmi les plus précaires : les AED.

Un calendrier très resserré

A la fin du mois de janvier les établissements connaîtront leur dotation horaire : les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD)

seront réunis par les inspecteurs d'académie le 25 janvier pour être consultés sur la répartition entre les différents collèges et lycées des enveloppes départementales. Dès notification aux établissements de leur dotation, les chefs d'établissement devront réunir préalablement au conseil d'administration et obligatoirement, la commission permanente. Le conseil d'administration devra se prononcer sur la répartition de la dotation par un vote. Certains chefs d'établissement ont pris des libertés avec la réglementation et « oublient » que le vote de la répartition est obligatoire. Ils devront ensuite faire « remonter » le Tableau de Répartition des Moyens par Discipline pour le lundi 13 février. Le jeudi 15 mars seront présentées aux élus des CTSD les ouvertures et fermetures de postes correspondant à l'équivalent des 113 suppressions d'emplois.

Stopper le massacre de l'éducation nationale

Cette politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux appliqué comme un dogme et sans aucun discernement est en train de détruire l'école publique. Au prétexte de déficit et de réduction de la dette notre employeur, en plus de geler nos salaires, nous place dans les conditions de ne plus pouvoir exercer correctement nos métiers. Refusons collectivement cette situation et dénonçons publiquement ce dépeçage lors des prochains conseils d'administration en refusant ces dotations scandaleuses et en montrant publiquement la réalité de la situation catastrophique dans la quelle sont nos établissements et ceux qui y travaillent.

PROMOTION D'ÉCHELON DES CERTIFIÉS

CAPA du 5 janvier 2012 : barres de promotion

Les critères de départage en cas d'égalité de note sont dans l'ordre :

- l'ancienneté dans le corps des certifiés constatée au 31/12/10 au profit de l'ancienneté la plus grande (en année : aa, mois : mm et jours : jj)
- l'ancienneté dans l'échelon constatée au 31/12/10 au profit de l'ancienneté la plus grande (en année : aa, mois : mm et jours : jj)
- la date de naissance au profit du plus âgé

Echelon d'arrivée	Grand choix				Choix			
	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	78,0	03a00m00j	01a00m01j	03/09/1984				
6	80,2	06a00m00j	02a00m00j	29/01/1980	77,0	07a00m00j	02a09m00j	06/05/1971
7	83,0	09a00m00j	02a00m00j	05/06/1977	79,8	09a06m00j	02a03m00j	05/11/1977
8	84,4	12a00m00j	02a00m00j	23/08/1976	81,0	14a00m00j	03a00m00j	18/01/1970
9	86,5	14a00m00j	01a08m00j	29/10/1972	83,0	18a00m00j	04a00m00j	06/08/1961
10	88,0	18a07m00j	02a06m29j	26/02/1969	84,8	17a00m00j	03a04m26j	29/07/1964
11	90,0	16a00m00j	02a10m07j	23/02/1954	87,0	11a00m00j	03a09m06j	07/01/1952

VOTER SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS : MILITER ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LE SNES

Du lundi 23 janvier au vendredi 16 mars 2012, le SNES, au niveau national et académique, organise la consultation des syndiqués sur le travail accompli par le syndicat depuis notre dernier congrès.

Les rapports d'activité et financier académiques publiés dans ce numéro du Nice-SNES témoignent de l'activité syndicale menée par les directions académique et départementales avec l'aide précieuse de tous les militants des sections d'établissement. En quelques pages, difficile de rendre compte de tout car ce qui caractérise l'action militante c'est la quantité et la diversité ! La synthèse qui suit permettra toutefois à chaque syndiqué-e de juger et de se prononcer, en connaissance, sur le travail fourni. Les rapports d'activité et financiers nationaux sont annexés à l'US n°716 du 21 décembre 2011.

Peuvent voter tous les syndiqués à jour de cotisation le jour du vote. La section académique et les sections départementales transmettront le matériel de vote (bulletin et enveloppes) aux sections d'établissement qui organiseront le vote. Pour les retraités et les isolés, le matériel de vote sera transmis directement. Nous souhaitons une large participation à cette consultation.

PRÉPARER ET PARTICIPER AUX CONGRÈS DU SNES

L'année 2012 sera une année de congrès. C'est un moment fort de la démocratie pour notre organisation syndicale qui aura à élaborer, revisiter, approfondir ses mandats. Avant la phase ultime, du 2 au 6 avril à Reims, chaque syndiqué dans sa section d'établissement est invité à réfléchir sur nos positionnements. Pour cela, des textes préparatoires seront disponibles prochainement sur les différents thèmes pour permettre l'échange et la réflexion collective.

Durant deux jours à Nice, le jeudi 22 et le vendredi 23 mars, nous ferons au niveau académique une première synthèse qu'une délégation portera à Reims, au congrès national.

Nous souhaitons que des échanges riches et fructueux aient lieu en amont. Nous invitons toutes les sections d'établissement à organiser des discussions autour des différentes questions. Les militants des sections départementales et académique sont à votre disposition pour participer et aider à ces réunions.

Du 13 au 20 octobre 2011, la profession dans son ensemble s'est clairement exprimée. En plaçant la FSU largement en tête et en confirmant le SNES comme syndicat majoritaire du second degré, la profession a adressé au gouvernement un message clair : celui du refus du démantèlement de l'école et du mépris de nos professions. Dans l'académie, avec 54,53 % des voix sur les scrutins où il était présent, le SNES progresse de 2,92 points par rapport à 2008. Au Comité Technique Académique (CTA), la liste présentée par la FSU obtient 47,57 % des voix en progression de 1 point en comparaison des scrutins précédents.

Pour les militant(es) de la section académique et des sections départementales, la préparation de ces élections professionnelles, dans un calendrier resserré et avec le vote par internet imposé par le ministère –avec les conséquences que l'on connaît sur la participation-, a commencé plus tôt qu'à l'accoutumée et a mobilisé beaucoup d'énergie : constitution des listes de candidat(es) et particulièrement celle au CTA, réunions de coordination pour la campagne électorale, formation au vote par internet des militant(es), interpellation du rectorat avant et pendant la période de vote sur les dysfonctionnements constatés par les militant(es) dans les établissements ... Dans quatre ans, la profession sera de nouveau appelée aux urnes, le SNES pèsera de tout son poids pour le retour à un vote à l'urne sur le lieu de travail.

Formation syndicale : des outils pour organiser la riposte et rester acteurs du système éducatif !

Il est de la responsabilité de l'organisation syndicale de donner aux collègues les moyens de faire face aux réformes qui tentent de modifier le système éducatif et nos métiers. Dans ce cadre, la formation syndicale académique a été, ces trois dernières années, un outil décisif pour répondre aux questions d'actualité auxquelles les collègues ont été confrontés mais aussi pour leur permettre d'investir des sujets de fond et de rester acteurs de leurs disciplines. Les stages sur le militantisme au sein de l'établissement, le collègue, la réforme du lycée, l'orientation ont ainsi réuni de très nombreux collègues et traité des modalités d'organisation des sections d'établissement comme des ripostes à mettre en œuvre pour garantir partout un service public de qualité. Les stages disciplinaires : langues vivantes, Histoire Géographie, STI, SES, lettres, ont impulsé une réflexion disciplinaire et garanti la réactivité des collègues sur des questions fondamentales telles que les contenus et l'organisation des enseignements. Par ailleurs, la section académique a relayé les stages SNES nationaux et les stages fédéraux nationaux et départementaux, ce qui irrigue la vie syndicale et étaye la réflexion par la diversité des secteurs concernés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

POUR NOS MÉTIERS, NOS SALAIRES ET NOTRE OUTIL DE TRAVAIL

Les trois années qui se sont écoulées depuis le dernier rapport d'activité ont été marquées par des attaques sans précédent contre les salariés que très souvent les décideurs ont essayé de justifier par la crise - il faudrait plutôt dire les crises. La fonction publique, et plus particulièrement notre secteur, a été dans le viseur par des politiques publiques destructrices et des budgets d'austérité. C'est face à cette situation difficile et complexe que le SNES, avec la FSU et les autres organisations syndicales, a proposé aux personnels de mettre en œuvre des mobilisations pour faire valoir notre conception du service public et faire avancer nos revendications.

Le paritarisme attaqué

Dans notre académie, suite à des consignes ministérielles fortes, la période écoulée a clairement montré une volonté affichée par le rectorat de mettre à mal le paritarisme, élément fondateur du dialogue social entre les représentants des personnels et l'état employeur. Le SNES a été à l'initiative dès le mois de janvier 2009 d'une pétition unitaire afin de contraindre le recteur de l'époque de reculer et de permettre aux représentants élus des personnels d'accomplir sans entrave leur rôle que leur confère la réglementation et le vote de leurs pairs. Cette réaction construite rapidement et dans l'unité a permis de retrouver les conditions pour assurer la transparence et l'équité indispensables et nécessaires dans tous les actes de gestion des fonctionnaires.

Dépeçage du service public d'éducation et mise à mal de ses personnels

Le point commun de ces trois années dans notre secteur reste la poursuite des suppressions massive d'emplois, application dogmatique et aveugle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cette politique désastreuse en matière d'emploi, au moment où le chômage n'a jamais été aussi important dans notre pays, a aussi des conséquences désastreuses sur nos conditions de travail (classes surchargées, explosion du nombre de collègues exerçant sur deux établissements, augmentation de la charge de travail...) et sur les conditions d'étude de nos élèves. Les actions menées à tous les niveaux à l'initiative du SNES (motions dans les CA, refus des DGH dans de très nombreux établissements, communiqués de presse locaux, académiques et nationaux, grèves, manifestation nationale....) avec la majorité de la profession, si elles

n'ont pas permis d'infléchir cette politique (sans ces mobilisations, elle aurait été encore plus brutale), on fait la démonstration de la nécessité de recruter des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de surveillance pour assurer un véritable avenir au second degré. L'opinion publique ne s'y est pas trompée et les déclarations de plusieurs candidats à l'élection présidentielle sont à mettre à notre crédit. Sur la revalorisation de nos salaires, le contentieux avec l'état employeur reste entier et l'instrumentalisation des crises successives pour geler le point d'indice est totalement inadmissible alors que dans le même temps les opérateurs boursiers voient leurs « salaires » flamber ! Le SNES n'a eu de cesse de dénoncer ces pratiques lors des différentes actions.

La liaison public-privé

La nouvelle attaque sur les retraites en 2010 a permis de montrer que le syndicalisme était capable de réagir et de mettre en œuvre un rapport de force. Le mouvement de lutte contre cette contre réforme des retraites a été exemplaire mais il n'a malheureusement pas permis de gagner face à un gouvernement totalement autiste aux revendications sociales et seulement à l'écoute des marchés boursiers.

En revanche, les syndicats ont eu beaucoup plus de difficulté à mettre dans l'action l'ensemble des salariés du public et du privé face aux différents plans d'austérité pourtant totalement injustes. Si le SNES et la FSU ont eu à plusieurs reprises la volonté de recourir à la grève, nous avons été bien seuls sur cette position. Pourtant, il est indispensable de construire des réactions fortes et unitaires comme cela s'est parfois fait dans certains autres pays sur des questions qui touchent l'ensemble des salariés.

Déclaration de guerre du ministre de l'éducation nationale

La fin de la période concernée par ce rapport d'activité est marquée dans notre secteur par une déclaration de guerre du ministre de l'éducation nationale concernant l'évaluation des enseignants, des CPE et des Co-Psy. La réaction unitaire a été rapide (pétition et grève unitaire). Pour l'heure, le ministre semble camper sur sa position, même si du lest a été lâché (blocage des promotions jusqu'en 2015) face à la pression des personnels. Le SNES n'en restera pas là et mettra tout en œuvre pour obtenir le retrait de ce projet.

LE SNES EN RÉGION

Ces 18 derniers mois ont vu le SNES de l'académie de Nice mobilisé avec la FSU régionale dans le processus qui a conduit à l'adoption du nouveau C.P.R.D.F (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles). Et ce pour une raison simple : si les compétences régionales ne concernent a priori aucunement la formation initiale, la loi qui porte les CPRDF a la particularité d'intervenir dans nos domaines premiers avec tout ce qui concerne l'orientation, les formations en apprentissage quel que soit le lieu d'implantation (CFA, LP, lycée des métiers, LEGT...), la formation professionnelle initiale, etc...

Les enjeux du CPRDF pour le SNES étaient donc majeurs. Il s'agissait d'y promouvoir nos conceptions sur la formation qu'elle soit initiale ou continue. Ainsi, nous avons défendu continuellement l'idée que toutes les formations doivent avoir comme finalités l'élévation des niveaux de qualifications pour tous, qu'une formation professionnelle continue n'est efficace qu'assise sur une solide formation initiale, que l'apprentissage, comme l'unification des différentes structures d'orientation, n'est

pas la solution à la panne actuelle du système éducatif et du marché de l'emploi.

Et nous constatons aujourd'hui que d'autres partenaires sociaux (CGT, CFDT, représentants des employeurs et des artisans, etc...) acceptent de faire maintenant la différence entre orientation professionnelle et orientation scolaire.

Autre exemple de notre combat qui nous concerne encore plus directement par rapport à nos pratiques quotidiennes. A un moment donné des réunions programmées tous les mois, les employeurs ont voulu mettre le fameux « livret de compétences » au centre des futurs parcours professionnels des salariés. Nous avons réussi à nous y opposer, comme nous nous opposons à sa mise en place dans l'enseignement secondaire. Il est hors de question que l'on réinvente aujourd'hui un nouveau livret ouvrier comme il en existait au 19e siècle ! Voilà donc comment le SNES, au travers du poids que lui donne syndiqué et résultats aux élections professionnelles, peut porter nos conceptions de l'éducation et de ses métiers auprès de l'ensemble de la société civile.

Le collège est une étape incontournable et indispensable de la formation de nos élèves. Cette formation se doit d'être à la portée de tous, quelle que soit son origine sociale.

Face aux réformes contestées, le SNES s'est affirmé comme le syndicat de la profession en menant à terme de multiples actions contre la casse du collège.

Il s'est élevé contre la mise en place de l'histoire des arts : par une enquête nationale, ainsi qu'académique, nous avons pu relever les incohérences de son organisation et de son évaluation. Une source d'informations que le ministre n'a pas pu cacher mais s'est empressé de commenter, et de laquelle les collègues ont su tirer les arguments pour réagir à cette mascarade.

Face à la mise en place du socle commun et du livret personnel de compétences, l'action du SNES et de ses militants, à travers des consignes simples et strictes, a porté ses fruits : refus de remplir les évaluations, refus collectif de se plier aux injonctions des chefs d'établissements allant au-delà des circulaires...

Le SNES a organisé un colloque sur le collège qui a permis de travailler sur les différents aspects et faire émerger 12 pistes, solidement ancrées dans nos pratiques, qui donnent les bases de ce que nous voulons pour l'avenir : une chance pour tous, la mixité pour une richesse, repenser le lien entre le premier degré et le collège, réfléchir sur l'orientation, la formation continue, en sont quelques exemples ambitieux, que le SNES et la profession doivent défendre et mettre en place.

Education prioritaire

Ballotées par les réformes, les ZEP se dépeuplent petit à petit. Commenant par les APV/RAR et finissant par les CLAIRS, le ministère a réduit le nombre d'établissements en Education prioritaire, et du même coup les moyens alloués aux élèves les plus en difficulté. La mobilisation des personnels a été rapide et vigoureuse : un collectif des établissements APV/CLAIR a été mis en place pour défendre l'Education prioritaire. Il a obtenu une rencontre avec l'IA pour discuter des incohérences et des impacts que cela aurait sur les établissements ainsi que sur le mouvement des personnels.

Cette solidarité a permis aussi de soutenir les équipes lors de moments difficiles dans les établissements, en proie à des conditions de travail critiques, conduisant à un changement de direction.

Face aux difficultés de gestion des établissements, l'administration n'a su répondre que «management» ou «manque d'investissement des personnels» : nous lui avons répondu unité, travail et conscience professionnelle, et défendrons notre conception de l'école pour tous.

DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES À VOS CÔTÉS.

En contact avec le/la responsable d'établissement (le S1), la section départementale (le S2) des Alpes-Maritimes ou du Var établit un maillage sur tout le département pour être au plus près des attentes des collègues et pouvoir réagir rapidement quand une « bonne idée » germe dans la tête des chefs d'établissement qui se passent souvent le mot en réunion de bassin. Chaque établissement doit être informé de ce qu'il se passe dans un autre et le SNES doit pouvoir intervenir le plus rapidement possible afin de donner un mot d'ordre, de communiquer avec l'ensemble de la profession.

Les militants des S2 se déplacent dans les établissements lors des heures d'information syndicale, ils/elles animent des stages, assurent des permanences téléphoniques et visitent des établissements. Ils informent la section académique (le S3) des problématiques rencontrées.

C'est le S2 qui accompagne les délégations d'établissement auprès de l'IA voire auprès du rectorat lorsque des tensions insurmontables apparaissent dans un collège ou un lycée. Elle interpelle aussi le Conseil Général pour montrer la nécessité de constructions ou de rénovations. Par exemple, durant cette période, les deux S2 ont interpellé leur CG respectif pour alerter de l'augmentation des prix de la cantine pour les commensaux et leurs vives protestations.

CONSTRUCTIONS – RÉNOVATIONS

Le bilan sur les constructions et rénovations des lycées du Var coïncide avec la clôture du PPI (Plan Prévisionnel d'Investissements 2003-2010). Les lycées du Muy et de St Maximin ont été inaugurés et leur montée en charge s'est effectuée comme prévu avec la création des BTS programmés. La question des constructions à venir est en suspens. En dépit de nos interventions dans le CAEN et en audiences, nous n'avons aucune réponse quant à l'évolution de la démographie dans le Var à n+10. Les données que nous avons sont celles du PPI de 2003 qui prévoyait une augmentation de la population 12-20 ans dans les bassins de Brignoles et de Draguignan. La proposition de construction d'un lycée dans le centre-Var (au Cannet des Maures) est au point mort. Les recteurs successifs ont répétés qu'ils ne pourraient pourvoir les postes que par redéploiement ce qui n'encourage guère la Région à construire. Pour les opérations de rénovations-extensions menées à bien depuis trois ans, nous comptons l'extension du lycée Dumont D'Urville (nouvelle salle des professeurs), celle du lycée de Gassin, et de multiples travaux comme des réhabilitations de salles de TP, des investissements dans le cadre de l'ENT, et la refonte des cuisines pédagogiques du lycée Hôtelier de Toulon. Tous ces travaux ont donné lieu à de multiples interventions des sections du SNES en particulier au sein de comités de pilotage que nous avons dû quelquefois imposer et dont nous avons relayé les propositions auprès des élus et des services de la Région. Parmi les projets à venir (PPI 2010-2014), les plateaux sportifs du lycée Costebelle et du lycée Jean Moulin, la réhabilitation du lycée Rouvière, l'internat

Aujourd'hui, les dotations horaires sont examinées au niveau départemental aussi bien pour les collèges que les lycées. Le S2 travaille ce dossier avec les S1 pour mettre en avant les besoins, éviter les fermetures de postes ... En lien avec le S3, elle peut construire des revendications collectives.

Avec la FSU, le S2 agit de façon fédérale (avec nos collègues du premier degré, les administratifs, les agents, les infirmières ...) sur les sujets d'éducation ; en intersyndicale, elle élabore des actions sur un même secteur avec d'autres organisations ; en interprofessionnelle, elle combat des projets et des décisions rétrogrades pour l'ensemble des salarié-es. Avec la FSU, elle participe aux initiatives départementales sur les questions des élèves sans papiers, du droit au logement...

Que ce soit en siégeant au CTPD, CDEN, CHS départementaux ...ou parce qu'ils participent pleinement à la vie interne de la FSU, ou enfin parce qu'elles assurent la défense des personnels auprès de l'administration départementale, les S2 ont une activité importante. Elles essaient de mener à bien deux missions essentielles : jouer un rôle incontournable au niveau des institutions et animer la vie syndicale dans le département et les établissements.

du Lycée Raynouard, les rénovations-extensions des lycées Beausse et Langevin.

Dans les Alpes-Maritimes, le lycée de Drap ouvre, enfin, en septembre 2012. Les secteurs scolaires de l'est et du centre de Nice vont être revus. Durant toutes les années d'élaboration de ce nouvel établissement, les sections départementale et académique du SNES ont amené leur expertise tant au CAEN que dans différentes rencontres avec le Conseil Régional et les élus locaux. Le SNES sera vigilant à ce que ce nouvel établissement propose une offre de formation et d'options aussi larges que possibles et que l'Etat le pourvoie en personnels en nombre suffisants et qualifiés.

Concernant les collèges, la crise a impacté les programmes de constructions et de restructurations des établissements des Alpes-Maritimes. Certains investissements ont été revus à la baisse ou reportés. Se pose aussi la question des réserves foncières nécessaires pour la construction de nouveaux établissements surtout dans l'agglomération niçoise. Un nouveau collège ouvrira à Antibes à la place du collège de la Rostagne en septembre 2012. On peut espérer l'ouverture dans les prochaines années du collège de Pégomas, d'un collège dans la plaine du Var et d'un collège dans le nord de Nice (en lieu et place de l'actuel stade du Ray ?). Des opérations de réhabilitations et de reconstructions in situ ont été ou sont menées au collège Ségurane à Nice et (enfin !) au collège des Muriers à Cannes. Entre autres, des équipements sportifs devraient être livrés dans les prochains mois aux collèges de St Martin du Var, Jean Giono de Nice et Jean Rostand de Nice.

UN LYCÉE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Notre ambition d'un lycée réellement conçu pour guider les élèves sur le chemin de la réussite s'est heurtée ces trois dernières années à la réforme Chatel qui organise la réduction massive des postes et œuvre pour une sélection accrue des élèves. Devant la refonte de la voie professionnelle, la remise en cause de la spécificité de la voie technologique et la dénaturation de la série générale, leviers divers d'une politique éducative assujettie aux réductions budgétaires et peu soucieuse de la réussite de tous, la section académique a été partie prenante des actions nationales pour contrer ces réformes : grèves, pétitions, pétitions disciplinaires, manifestations nationales. Elle a par ailleurs régulièrement informé les collègues et les a soutenus face à des politiques d'établissements (dans le cadre de l'accompagnement personnalisé notamment) bien plus soucieuses de procéder à des ajustements budgétaires que de répondre aux besoins des élèves. Au cours de

plusieurs audiences syndicales auprès de recteur, c'est la voix des collègues de STI, particulièrement mis à mal par la réforme, que nous avons relayée. Partout où des problèmes spécifiques sont apparus, lycée de Drap, fusion des lycées Beau site et d'Estienne d'Orves, internat d'excellence, lycée Rouvière, lycée Costebelle notamment, la section académique et les sections départementales sont intervenues et ont porté nos ambitions pour le système éducatif. Dans le cadre du CTPA et du CAEN, ce sont les demandes des personnels en termes d'organisation des enseignements et de conditions d'exercice, pour les constructions ou réhabilitations de bâtiments notamment, que nous avons soutenues. Pour finir, la Région a dû tenir compte, bien qu'insuffisamment, de la riposte massive que nous avons organisée dans les lycées de l'académie contre l'augmentation brutale, excessive et injustifiée des tarifs des cantines.

17.01 Manifs départementales Education
20.01 CTPA
21.01 Audience avec le recteur
23.01 Conférence de presse
27.01 Stage D.G.H. au collège du Muy
28.01 CTPD 06 et 83
29.01 Grève interprofessionnelle
19.02 Réunion au rectorat pour les CDI
20.02 Intersyndicale reçue par le recteur et le secrétaire général
12 et 13.03 Congrès académique à Agelonde (Var)
18.03 stage syndical pour les stagiaires
19.03 Grève interprofessionnelle
20.03 CTPD 06
20.03 Réunion mutation intra au lycée Camus à Fréjus
23.03 Congrès national du SNES
30.03 CTPA
02.04 Rassemblement Education Place du Palais de Justice
15.04 GT à l'IA 06 : classement des collèges « difficiles »
16.04 Audience DAFCO CFC
07.05 Réunion des Copsy au collège du Muy
14.05 CAEN
26.05 Journée de mobilisation, rassemblement sur la Place Masséna
04.06 Stage 83 pour les CPE au lycée Bonaparte à Toulon
09.06 Stage 06 pour les CPE à Nice
22.06 Conseil syndical académique à Nice
25.06 CTPA
01.07 CACFC
28.08 Réunion avec le recteur sur la grippe A
31.08 Conférence de presse de rentrée
02.09 AG des S1 à Nice et à Toulon
02.09 AG des TZR à Nice et à Toulon
04.09 Audience Région
07.09 Grève Copsy, rassemblement devant le rectorat
08.09 Conseil Syndical Académique à Nice
22.09 Audience avec le recteur
01.10 Groupe de Travail Région à Marseille
15.10 Réunion au rectorat pour les élections professionnelles CPE
20.10 Stage « Elus au C.A. »
20.10 Copsy devant le rectorat (rencontre avec la presse)
16.11 CTPA
16.11 Conseil syndical académique à Lorgues
24.11 Manifestations à Nice et à Toulon
30.11 CTPA
08.12 Réunion TICE Région à Marseille
08.12 AG des retraités du Var à Toulon
10.12 Conférence de presse devant le rectorat contre la réforme du lycée
11.12 Stage « Quelles articulations du rôle des Copsy et des enseignants en collège et lycée »
15.12 Conférence de presse devant le rectorat sur la formation des maîtres

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DÉFENSE DES PERSONNELS

Au service de tous et de chacun

La période 2008-2011 a été à la fois un mandat syndical et un mandat électoral. Trois années scolaires pendant lesquelles la section académique (et tout particulièrement le secteur « emploi ») se sera employée à se mettre au service de tous et de chacun, en organisant l'action des élus face à l'administration et en se tenant auprès des collègues au quotidien.

Face à l'État-employeur

Ainsi, dans le cadre des mutations, par leur action en CAPA et en FPMA, ainsi que dans de multiples groupes de travail, ce sont eux qui ont porté la voix des personnels et leur aspiration à une mobilité choisie, dans la transparence et l'équité. Le même souci de transparence et d'équité les a guidés dans leurs interventions sur les attributions de postes adaptés, de congés de formation professionnelle... et à l'heure où toute la profession est en train de combattre un projet régressif sur l'évaluation des enseignants, ils ont défendu pied à pied les dossiers de collègues contestant des notes administratives injustes ; ce sont également eux qui ont défendu, avec des résultats positifs, l'accès à la hors-classe comme un débouché de carrière pour tous et non comme un outil de management entre les mains des hiérarchies intermédiaires...

En renouvelant massivement sa confiance à ses élus SNES-FSU dans les instances paritaires lors des élections professionnelles d'octobre dernier, la profession a montré son attachement au paritarisme tel que nous le concevons et tel que nous le faisons vivre, souvent contre vents et marées.

Aux côtés des collègues

Au-delà des rendez-vous périodiques face à l'employeur, les militants de la section académique se sont faits, tout au long de ces trois années scolaires, des soutiens précieux pour les collègues en quête d'informations, en proie à diverses formes d'arbitraire ou confrontés à des difficultés personnelles : depuis les questions les plus anodines aux TZR mal affectés ou injustement privés d'indemnités de déplacement, en passant par les collègues en conflit avec leur hiérarchie, précaires en détresse, situations médicales inextricables... Chacun sait pouvoir compter sur l'écoute, l'expertise et la capacité d'intervention du SNES, maintes fois éprouvée.

Sur la ligne de front de la défense du service public d'éducation

Traduction de choix politiques mortifères, des arbitrages budgétaires néfastes (fermetures de postes, baisse de l'encadrement, gestion « à l'heure près », optimisation des « ressources »...), des orientations de gestion inappropriées (individualisation des carrières, « profilisation » des postes, renforcement des hiérarchies locales et management...) nuisent au bon fonctionnement de l'institution et ont des effets parfois dévastateurs sur les personnels.

Dans ce contexte, le SNES organise la riposte : la transparence et l'équité contre le piston (pardon, l'individualisation), les solidarités contre l'arbitraire... Pour un service public d'éducation réellement au service de la réussite de tous, animé par des personnels reconnus et respectés, la ligne de front est tracée... et le SNES continue de la défendre.

Notation administrative

Le travail des élus SNES a permis un meilleur cadrage des pratiques de notation et une plus grande lisibilité pour les collègues. Surtout, par son action dans les CAPA où sont examinées les demandes de révision de note, le SNES a pu dénoncer, souvent avec succès, les abus de certains chefs d'établissement et obtenir des arbitrages favorables de la part du recteur. À l'heure où la « gouvernance » d'établissement et la nature de la relation hiérarchique locale sont au cœur du rapport de force entre la profession et le ministre, l'action du SNES a été à la hauteur des enjeux.

Accès à la Hors-classe

Pour les corps à gestion déconcentrée (CPE, certifiés) comme pour les agrégés (dont la gestion est restée nationale), les interventions du SNES sur les barèmes et sur les avis rectoraux ont permis de mieux faire respecter la priorité des collègues ayant parcouru l'ensemble des échelons de la classe normale. Les possibilités de promotion ayant ces dernières années sensiblement augmenté sous la pression revendicative, la part de collègues prenant leur retraite sans avoir accédé à la hors classe a pu être limitée. Ce n'est pas suffisant : l'objectif reste la disparition de la hors-classe et l'intégration de ses indices de rémunération à une carrière sur 11 échelons parcourus à un rythme unique et sur une durée réduite.

RESTER MAÎTRES DE LA FORMATION

Parce qu'une haute qualification disciplinaire est une nécessité pour répondre aux exigences d'un métier toujours plus complexe et pour peser sur l'évolution de nos carrières, la section académique du SNES, en concertation avec les autres syndicats de la FSU, a œuvré à tous les niveaux pour défendre indissociablement l'élévation du niveau de qualification et de recrutement et la défense d'une formation de haut niveau. Pour contrer la réforme de la formation des maîtres mise en œuvre à la rentrée 2010, la mobilisation a été organisée de manière plurielle : déclarations au CE de l'IUFM, remise spectaculaire de pétitions au recteur, actions fédérales devant le rectorat, audiences syndicales, mobilisation des tuteurs, stages néo recrutés, mobilisation des stagiaires dans le cadre des journées d'action pour informer l'opinion publique et assurer la

lisibilité de la spécificité de nos métiers.

Devant l'obstination du gouvernement relayée par le recteur, et le scandale d'une réforme qui en plus d'utiliser les stagiaires à temps complet a imposé une formation en sus du temps de travail, nous avons œuvré dans le cadre du CTPA pour que soient réintroduites, dans le nouveau plan de formation des néo-recrutés, des périodes de stages disciplinaires massés au cours desquelles les nouveaux collègues sont dispensés de leurs cours devant élèves. Malgré le démantèlement des IFUM qui procède aussi bien de la loi LRU que de la réforme de la formation des maîtres, la section académique continue d'œuvrer pour la mise en place d'une formation en alternance garantissant la découverte progressive du métier et une formation universitaire ambitieuse appuyée sur un master.

SANTÉ AU TRAVAIL

La détérioration des conditions de travail (HS imposées, classes surchargées, relations conflictuelles avec le chef d'établissement, non reconnaissance du travail...) a une incidence sur la santé de nombreux personnels qui doivent souvent se résigner à prendre un congé maladie. Certes, un dispositif de reconnaissance du travailleur handicapé existe mais les moyens sont totalement insuffisants pour permettre une réelle amélioration des conditions de travail des personnels :

- Postes adaptés en nombre insuffisant souvent orientés vers le CNED en pleine transformation ;
- Aménagement du poste de travail qui peut se révéler être un parcours du combattant (1 an de délai pour obtenir un assistant de cours)
- Aménagement du temps de service lié à l'empathie du chef d'établissement qui ne reçoit pas forcément dans la DHG des moyens permettant de dédoubler les classes...

Mutations

Après 10 ans de mouvement déconcentré, les sections académiques ont dû accomplir une véritable mue pour devenir la cheville ouvrière de l'action du SNES sur l'épineuse question de la mobilité des collègues, historiquement dévolue au SNES national. La Section académique et les élus SNES consacrent en effet beaucoup de temps et d'énergie militante aux mutations, en amont des opérations (GT barèmes, CTP ouverture et fermeture de postes, réunions, permanences téléphoniques, courriers, publications écrites et internet...), dans le cadre des instances (vérification des barèmes, amélioration des propositions de l'administration...), en aval des instances (analyses, information des collègues, interventions en faveur des « mal affectés »...)

Indemnités de déplacement (TZR)

C'est le feuilleton de ces trois dernières années, qui vient de trouver un épilogue heureux après un dialogue souvent difficile et marqué par des rebondissements parfois désagréables. Les nombreux demandeurs, après avoir été longtemps confrontés à des informations insuffisantes voire erronées, voient enfin leurs dossiers aboutir : en payant le prix de la flexibilité, le rectorat applique désormais la règle... et l'action du SNES y est pour beaucoup.

- Allègement de service : la quotité horaire est très nettement insuffisante face à la demande

La mise en place du dispositif nécessite des démarches à répétitions épuisantes qui n'améliorent en rien l'état de santé de l'enseignant. De ce fait, l'enseignant, bien que désireux d'exercer son activité professionnelle n'a souvent d'autre recours que l'arrêt maladie.

Si un CLM ou un CLD s'avère nécessaire, le délai de traitement du dossier au niveau du comité médical pose parfois problème notamment pour les collègues qui passent à demi-traitement ou qui attendent leur réintégration. Le nombre de demande de ½ temps thérapeutique semble en augmentation.

Une autre difficulté rencontrée concerne l'acceptation du terme de handicap par les personnes concernées. Une confusion existe entre les termes de handicap et invalidité. Il y a parfois une certaine réticence à effectuer les démarches auprès de la maison départementale des personnes handicapées pour obtenir la RQTH.

La santé des stagiaires doit faire l'objet d'une grande vigilance. En effet, confrontée à des conditions de travail difficiles, certains voient leur santé se détériorer. Il semblerait que certains stagiaires en congé maladie fassent l'objet d'incitation à la démission de la part de l'administration. Il faut veiller à ce que leurs droits soient respectés.

En ce qui concerne les accidents du travail, certains collègues se plaignent de ne pas être soutenu par le chef d'établissement qui peut oublier de déclarer l'accident dans les délais notamment dans le cas d'une agression verbale ou physique.

Il ne suffit pas de mettre en place un dispositif d'accompagnement et de transmettre l'information si les moyens de mise en œuvre font défaut. De plus en plus de collègues font appel à ce dispositif sans qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Ce fait fragilise d'autant plus l'enseignant qui se retrouve seul avec ses problèmes tout en continuant d'assurer son service sans aucune amélioration de ces conditions de travail ni reconnaissance.

Après tout, comme me l'a fait remarquer un chef d'établissement, dans l'antiquité, l'enseignement était assuré par des esclaves.

NON TITULAIRES : QUELQUES LUEURS D'ESPOIR NÉES D'UN COMBAT QUOTIDIEN...

La rentrée 2010 a encore une fois été des plus difficiles pour les personnels non titulaires. Au-delà du chômage que certains subissent, beaucoup de collègues ont été nommés tardivement, au risque de perdre leur droit à un CDI. Le barème n'a pas toujours été respecté pour les nominations. Les AED ont subi des retards de paiement inacceptables.

Néanmoins, nos interventions ont permis quelques avancées : des situations individuelles ont pu être réglées, le recours à la vacance a été limité au profit des contrats, même si le temps partiel subi s'est développé. Ainsi, le rassemblement organisé à l'initiative du SNES devant le rectorat le 07-09-2011 a permis d'interpeller le recteur sur le sort réservé aux non titulaires au quotidien et sur les négligences de l'administration dans leur affectation. Autre fait majeur de cette rentrée 2011, la tenue d'une Assemblée Générale des personnels non titulaires qui a débouché sur la constitution d'un collectif en charge du suivi du travail législatif en cours concernant le projet de loi sur la résorption de la précarité. Premier résultat tangible, ce collectif SNES-SNEP-SNUEP des personnels non titulaires a obtenu d'être reçu par un sénateur des

Alpes-Maritimes pour entendre et examiner nos propositions d'amendements à ce projet de loi.

Même si le SNES reste opposé au CDI, qui s'apparente à une précarité à durée indéterminée, nous suivons son application avec une extrême vigilance. Ainsi, pas une CCP ne se déroule sans que nous demandions la mise en place d'une grille indiciaire pour les personnels non titulaires de l'Académie. A priori, nous avons obtenu qu'un groupe de travail se mette en place cette année pour se saisir de la question.

Tout ce travail et cet engagement au quotidien a été plébiscité par nos collègues aux dernières élections professionnelles malgré les problèmes de participation que tout le monde connaît : le SNES a obtenu la totalité des 3 sièges à pourvoir.

Nos engagements pour la suite sont clairs : obtenir une loi de résorption de la précarité qui prenne en compte le plus de collègues non titulaires possibles, rendre la CCP des non titulaires incontournable pour le rectorat, tant pour le suivi des affectations que du recrutement, continuer à accompagner tous les collègues en difficulté face à l'administration.

- 14.01 Journée nationale d'action
- 18.01 CTPA
- 20.01 Rassemblement devant le rectorat
- 21.01 Grève nationale
- 22.01 Stage «D.G.H.» au collège du Muy
- 27.01 CTPD 06
- 30.01 Manifestation nationale
- 02.02 Conseil syndical académique à Valbonne
- 24.02 Rassemblement et manifestations sur « les retraites »
- 02.03 Stage « COPSYP » à Fréjus
- 10.03 Invitation presse au local
- 11.03 Réunion du S1 des retraités du Var
- 12.03 Grève second degré, rassemblements devant le rectorat et place de la Liberté à Toulon
- 18.03 CTPA
- 19.03 CTPD 83
- 23.03 Grève et manifestations
- 26.03 CTPA
- 30.03 Conférence de presse à Nice
- 26.04 GT formation au rectorat
- 27.04 Réunion du S1 des retraités du 06
- 06.05 Stage «Histoire-Géo» à Nice
- 21.05 CTPA
- 02.06 AG des TZR à Nice
- 04.06 Rencontre avec le SNPDEN à Nice
- 04.06 Rassemblement COPSYP devant le rectorat de Nice
- 07.06 Conseil syndical académique à Nice
- 17.06 Audience avec M. Vauzelle
- 21.06 Bureau académique à Toulon
- 24.06 Grève et manifestations interprofessionnelles
- 30.06 CACFC au rectorat
- 13.07 Rassemblement devant le CADAM et dans le Var
- 26.08 Stagiaires : réunion de rentrée à Nice
- 31.08 Conférence de presse de rentrée à Nice
- 06.09 Grève « Education »
- 07.09 Grève et manifestations interprofessionnelles
- 10.09 Conseil syndical académique à Nice
- 23.09 Grève interprofessionnelle
- 02.10 Manifestation sur les « Retraites »
- 12.10 Grève interprofessionnelle
- 15.10 CTPA
- 19.10 Grève interprofessionnelle et manifestations
- 21.10 Stage « Langues vivantes » au lycée du Muy
- 28.10 Grève interprofessionnelle et manifestations à Nice, à Toulon et à Draguignan
- 09.11 Stage « Militer dans un établissement » à La Garde
- 15.11 Conseil syndical académique à Rouvière
- 18.11 CTPA
- 18.11 Stage « Militer dans un établissement » à Nice
- 19.11 Stages « Néo recrutés » à Nice et à Cuers
- 15.12 Audience avec le recteur

03.01 Bureau académique à Nice
06.01 AG du S1 des retraités à Nice
12.01 CTPA
20.01 CTPA
21.01 Conseil syndical académique à Nice
22.01 Rassemblements à Nice et à Toulon
27.01 Conférence de presse devant les Inspections Académiques
28.01 Stage « D.G.H. » au Muy
10.02 Grève « Education » Manifestations à Nice et à Toulon
14.02 Audience avec le recteur
15.02 Invitation de la presse à Nice
09.03 Audience avec le secrétaire général du rectorat
15.03 Conseil syndical académique à Vidauban
17.03 Stage « Retraite » au Muy
21.03 CTPD
23.03 CTPA
07.04 Stage «Lettres» au collège du Muy
08.04 Réunion COPSYP au Muy
12.04 Audience COPSYP avec le recteur
02.05 Audience avec le secrétaire général
03.05 Réunion élections CTA au Muy
11.05 Réunion des stagiaires à Nice
25.05 CTPA
30.05 Réunion académique COPSYP
31.05 Journée d'action
06.06 Conseil syndical académique à Nice
21.06 CTPA
24.06 Réunion élections CTA au Muy
27.06 Audience avec le recteur sur la réforme STI
08.07 Audience avec M. Vauzelle
25.08 Accueil des stagiaires à Nice
01.09 Conférence de presse de rentrée à Nice
07.09 Pique-nique de la précarité devant le rectorat et l'I.A. du Var
12.09 Conseil syndical académique
16.09 Invitation à la presse « la vérité sur les remplacements »
20.09 Audience COPSYP au rectorat
21.09 Rassemblement Place de l'Opéra à Toulon
27.09 Grève et rassemblements
30.09 Conférence de presse à Nice sur les élections professionnelles
10.10 Audience avec M. Vauzelle
11.10 Rassemblements à Nice, à Toulon et à Draguignan
03.11 Conseil d'école IUFM
07.11 Réunion des retraités du 06 à Nice
08.11 Conseil syndical académique à Brignoles
14.11 CTPA
22.11 Stage « Militer dans son établissement » à Nice et à La Garde
23.11 Stage « Néo recrutés » à Nice et à Toulon
25.11 Stage « STI » à Nice
29.11 Réunion sur ENT au niveau régional
14.12 Stage « APSES » à Valbonne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DROITS ET LIBERTÉS

Le SNES s'investit dans les combats qui correspondent à ses valeurs et contribue à informer l'ensemble des adhérent-e-s sur les atteintes aux droits, à les dénoncer et à organiser les actions revendicatives lorsqu'elles sont nécessaires. Souvent en lien avec des associations, d'autres organisations syndicales, et les autres syndicats de la FSU, le SNES s'inscrit dans la lutte pour le respect et l'égalité des droits, des libertés, le refus des discriminations, le progrès social et l'émancipation des individus.

C'est pourquoi, fondateurs, avec la FSU, du réseau éducation sans frontière (RESF) nous assistons aux cercles de silence dans les Alpes-Maritimes, comme dans le Var, qui ont pour objectif de dénoncer la chasse aux immigrés et de défendre le droit à l'éducation de tous les enfants. Le SNES participe avec la FSU à la semaine nationale contre le racisme et les discriminations qui a lieu tous les ans en mars.

Le SNES se bat aussi au quotidien contre les discriminations dont sont victimes les personnels de l'Éducation nationale : nous ne cessons de dénoncer en CAP l'inégalité de carrière entre hommes et femmes : lorsque les collègues contestent une appréciation discriminatoire (« pas noté car en congé maternité » ...), les services du rectorat accèdent à nos demandes, révisent l'appréciation et augmentent la note.

Nous nous faisons le relais de nombreuses pétitions contre les discriminations sans exceptions, contre la peine

de mort ou contre les expulsions (le SNES soutient le RESEL, réseau de lutte contre les expulsions). Le SNES participe aussi à des débats, des colloques, des projections cinématographiques qui permettent de sensibiliser la population sur tous ces problèmes.

Nous manifestons chaque fois que c'est nécessaire pour le maintien de la paix, contre les violences faites aux populations civiles ou pour soutenir les peuples qui exigent la démocratie, la liberté et la dignité (on peut citer pour exemple la manifestation du 5 mars 2011 pour soutenir les peuples en lutte).

Les états généraux du logement du Var ont été un autre moyen d'alerter sur les inégalités et l'atteinte aux droits de milliers de personnes en PACA en particulier : 18 organisations étaient présentes à Toulon pour rappeler que dans notre région seulement 10 % des demandes de logement social sont satisfaites.

Le droit à la santé pour tous et toutes est aussi un de nos combats : le SNES, avec la FSU, s'est ainsi engagé dans la lutte contre la fermeture de la maternité de La Seyne et contre le redéploiement qui engendre la fermeture de nombreux services en participant au « collectif de défense de l'accès aux soins » qui regroupent, dans le Var, syndicats, partis politiques et associations.

Plus récemment nous avons participé et encouragé nos collègues à participer à la manifestation anti-G20 à Nice le 1er novembre 2011.

RETRAITÉS

Si nous avons souligné dans le précédent rapport d'activité le contexte difficile de remise en cause de nos conditions de vie, nous devons aujourd'hui dire combien les attaques sont devenues plus systématiques, plus brutales, mettant en cause le système même de solidarité qui depuis 1945 faisait la caractéristique de notre société, sa richesse.

Dans cette dernière période, les politiques d'austérité veulent faire payer la crise aux simples citoyens, dont les retraités, alors qu'ils n'en sont en rien responsables.

Le pouvoir d'achat des pensions continue à baisser, directement par refus d'augmenter les pensions à leur juste niveau, par la suppression de l'abattement de 10% lors du calcul de l'impôt, indirectement par la taxation des mutuelles ce qui aura une conséquence plus grande sur les retraités qui ont une cotisation plus élevée en pourcentage, ou l'attaque contre les services publics. L'accès à la santé devient de plus en plus difficile, car le reste à charge augmente (moins bon remboursement des médicaments, forfaits divers, difficulté de plus en plus grande de trouver médecins en secteur 1 ...). Manque de maisons de retraite médicalisées publiques (le département des Alpes Maritimes est le moins bien loti de France). Abandon d'un projet de prise en charge publique de la perte d'autonomie. Devant cette attaque frontale et systématique, les retraités du SNES et leurs représentants ne sont pas restés l'arme au pied. Convaincus que la richesse

de leur pays peut répondre à leurs besoins, ils ont participé sans relâche, à des actions pour s'opposer à la détérioration de leur vie, et ont organisé des réunions de réflexion pour préciser leurs propositions.

Les sections 06 et 83 sont intervenues auprès des élus (maires, conseils généraux, députés, sénateurs), des préfets, des ministres, par envois de motions, courriers, audiences. Ils sont intervenus aussi auprès de la presse.

Par ailleurs, les retraités du SNES ont été très actifs dans les différentes réunions, stages académiques, régionaux ou nationaux, et instances de leur syndicat, en particulier au sein de la section fédérale des retraités (SFR) de la FSU qui tient toute sa place dans les différentes intersyndicales départementales aux côtés de la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FGR-FP, et plus épisodiquement avec FO, la CFTC, la CGC et SUD. Leur présence dans les manifestations a été massive. Une permanence académique régulière a aidé les actifs dans la préparation de leur retraite, et a aidé les retraités dans des problèmes personnels. Deux camarades assument cette lourde tâche. Les sections retraités ont été parmi les plus impliquées dans la préparation des congrès et la définition des revendications du syndicat. Leur nombre de syndiqués a augmenté de 2% dans l'académie. La coordination Var-Alpes Maritimes s'est bien améliorée. Nous devons rester très vigilants devant les orages qui nous sont promis, et continuer à défendre une société de solidarité.

CO-PSY

Entre 2008 et 2011, le collectif SNES Co-Psy et les élus SNES en CAPA ont mené de nombreuses actions pour la défense des syndiqués et de la profession :

- Audiences auprès du Recteur et du CSAIO à propos des budgets de CIO, des frais de déplacement, des locaux, de l'avenir de notre métier ;
- Déclarations liminaires en préambule à de nombreuses CAPA pour défendre nos points de vue ;
- Rédaction de motions votées en CA d'établissements, pétitions pour protester contre le transfert de certaines missions des Co-Psy aux enseignants et contre le démantèlement des CIO ;
- Organisation de journées académiques trimestrielles d'information syndicale et de réunions inter-académiques (avec Aix-Marseille) afin de faire le point sur notre situation et en débattre avec les collègues ;
- Manifestations contre le manque de postes, et contre la

fusion des deux CIO de Nice, en mai 2010, mobilisation contre la suppression de l'annexe de St Laurent du Var ;

- Participation des Co-Psy dans les manifestations organisées par le SNES, au niveau local et national.

Nous avons obtenu :

- Pour l'académie, le remplacement de tous les postes vacants et le maintien des maxima de service pendant les vacances.
- Dans le décret sur les missions : la réaffirmation de l'ancrage des CIO et des Copsy dans l'EN, la qualité de psychologues, la reconnaissance de notre travail de suivi auprès des élèves.
- Dans le cadre de la mise en place de l'OTLV (orientation tout au long de la vie) : un accord cadre régional qui respecte le fonctionnement et les spécificités de chacune des parties et impose une direction collégiale sur les territoires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT FINANCIER

	2008 - 2009		2009 - 2010		2010 - 2011	
RECETTES					<i>Exercice non cloturé</i>	
COTISATIONS		419 964,40		421 076,27		420 557,18
Actifs	394 246,90		392 181,21		391 267,68	
Retraités	25 717,50		28 895,06		29 289,50	
TVA		2 358,00		3 052,00		2 750,00
FOND MUTUALISE		10 648,00		4 000,00		2 026,72
PARTICIP. SNEP-FSU		5 709,05		1 148,35		4 247,77
DIVERS		3 093,68		6 476,96		7 199,14
	Total	441 773,13	Total	435 753,58	Total	436 780,81
DEPENSES	2008 - 2009		2009 - 2010		2010 - 2011	
LOCAL		49 621,99		19 401,67		18 014,88
Eau-Electricité	5 139,83		5 427,65		5 300,92	
Travaux-Entretien-Réparations	37 313,43		6 358,10		4 857,11	
Impôts	4 217,00		4 542,60		4 623,60	
Télésurveillance	682,25		1 506,96		1 524,69	
Matériel Informatique	2 199,95		1 147,77		1 330,50	
Equipement	0		0		0	
Local 83 (achat et charges)	69,53		418,59		378,06	
BULLETIN		21 510,07		16 533,37		17 630,72
DEPENSES INTERNES		272 303,00		270 079,00		269 535,00
Versements au S4	270 303,00		268 379,00		265 535,00	
Versements aux S2	2 000,00		1 700,00		4 000,00	
TVA		1 302,95		1 302,80		1 278,00
FONCTIONNEMENT		65 843,64		63 415,14		62 946,33
Assurances	1 156,00		1 155,00		1 178,00	
Frais militants	20 156,29		19 935,46		18 699,33	
Stages	2 639,25		1 273,53		2 796,50	
Affranchissements	5 445,50		7 652,52		10 361,07	
Téléphone	6 818,37		7 040,34		5 794,52	
Documentation	1 010,35		630,56		812,9	
Fournitures diverses	1 550,37		2 830,93		2 687,30	
Services bancaires	1 440,96		1 577,92		1 278,76	
Reproduction	3 426,76		3 741,64		3 091,68	
Congrès national	46,66		473,7		0	
Congrès académique	6 077,92		0		0	
Frais Mouvement	6 736,69		6 166,27		6 905,36	
Action	7 372,99		9 447,63		7 978,22	
Divers	436,36		1 088,00		150	
Frais réception	1 529,17		401,64		1 212,69	
SECRETAIRES		33 206,30		33 156,52		33 387,96
Salaires	19 267,02		19 348,82		19 406,53	
Charges diverses	13 939,28		13 807,70		13 981,43	
	Total	443 787,95	Total	403 888,50	Total	402 792,89
SOLDE		-2014,82		31865,08		33987,92

SYNDICALISATION

Année scolaire	Potentiel de rentrée	Adhérents fin d'année	Différence	Non à jour	Nouveaux adhérents
2008 / 2009	2519	2409	-110	555	476
2009 / 2010	2473	2357	-116	546	440
2010 / 2011	2397	2333	-64	489	438

Rapport financier

Le fonctionnement financier de toute section académique du SNES repose uniquement sur le versement des cotisations de nos adhérents. Nos recettes sont donc d'une année sur l'autre stables malgré une légère diminution du nombre de syndiqués. Le nouveau local de la section départementale du Var ayant été financé sur les exercices 2007-2008 et 2008-2009, les deux exercices suivants ont permis de provisionner près de 65 000 euros destinés à réaliser d'importants travaux dans notre local de la Madeleine (réfection des deux toitures et de la façade). Un effort particulier a été réalisé pour stabiliser l'ensemble des dépenses de fonctionnement (déplacement des militants, organisation sur chaque exercice d'une manifestation nationale, frais de fonctionnement du local : téléphone...). Seul le poste consacré aux affranchissements a augmenté, l'actualité récente nous ayant amené à développer notre correspondance envers nos adhérents. L'exercice 2010 – 2011 est également le premier exercice marqué par les nouvelles règles de transparence financière. La comptabilité du S3 regroupe désormais celles des sections départementales des deux départements ainsi que celles des deux sections retraités.

**DU LUNDI 23
JANVIER AU
VENDREDI 16 MARS
2012, VOTEZ SUR LES
RAPPORTS
D'ACTIVITÉ ET
FINANCIERS
ACADÉMIQUES ET
NATIONAUX.**

Syndicalisation

Après deux années 2006-2008 de grande stabilité, les trois années de ce mandat ont été marquées par une importante chute du nombre d'adhérents (- 7,4 %), plus marquée dans notre académie qu'au niveau national (-5,6 %). Malgré les multiples relances à l'occasion des opérations de gestion de carrière ou spécifiquement en direction des adhérents non à jour (lettres de rappel, opération coup de fil), le travail des militants de la chaîne S1-S2-S3 n'a pas permis d'amortir la saignée due aux diminutions de postes.

CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONTRIBUTION DE LA TENDANCE "ÉCOLE ÉMANCIPÉE"

Le bilan d'activité que nous propose la direction Unité Action du SNES recense les actions menées par celle-ci durant les trois années écoulées. Nous partageons avec cette direction de nombreuses analyses et avons nous-même participé à l'action syndicale : contre la réforme du lycée, en défense du paritarisme, pour le retour à une vraie formation pour les stagiaires (1/3 dans l'établissement, 2/3 à l'IUFM), contre la réforme des retraites en 2010 ou encore plus récemment contre la réforme de la notation par les seuls chefs d'établissement transformant ainsi l'école en entreprise.... La liste n'est bien sûr pas exhaustive. D'ailleurs, nous regrettons que le RA ait oublié de signaler la participation du SNES à l'alter G20 de novembre 2011 (manifestation et forums).

Mais, il reste des points de désaccord importants qui ont vu une application durant le mandat écoulé depuis 2009. Évidemment, en premier lieu la masterisation qui porte à Bac +5 les concours de recrutement, CAPES et agrégation. Le SNES était pour ce passage à Bac +5 en arguant du fait qu'ainsi nous obtiendrions une revalorisation

salariale. Nous n'étions déjà pas d'accord avec cet argument de lier l'élévation du niveau de recrutement avec l'augmentation de nos salaires. Mais là, si nous sommes bien passés à Bac +5, seuls 10 % des enseignants, dans les échelons les moins élevés ont vu leur rémunération augmenter au tout de début de leur carrière seulement. Les 90 % restants des enseignants ont vu leur pouvoir d'achat chuter. Par ailleurs, un des effets de la mastérisation a été d'appauvrir le nombre de candidats dans certains concours (même si le manque d'attractivité notamment salariale du métier y est aussi pour quelque chose).

L'autre point de désaccord traditionnel que nous avons avec la direction du SNES tourne autour de la précarité. Nous sommes favorables à une titularisation des précaires sans condition de concours ou de nationalité, ce que le SNES refuse. En ce sens, nous sommes d'ailleurs satisfaits que la FSU n'ait pas signé le protocole d'accord de résorption de la précarité proposé par le gouvernement qui n'était en réalité que le maintien dans la précarité de la très grande majorité des précaires.

En ce sens, NOUS N'APPELONS PAS À VOTER POUR le Rapport d'activité académique.

CONTRIBUTION DE LA TENDANCE "ÉMANCIPATION"

Voter "Non" au rapport d'activité, et surtout changer notre syndicalisme

Le rapport d'activité de la direction académique constitue un bilan des orientations de la tendance **Unité & Action** qui dirige le SNES et la FSU (de concert avec **L'École Emancipée**).

Émancipation, tendance d'opposition à l'orientation majoritaire, est porteuse d'une autre vision du syndicalisme : d'où nos remarques critiques sur le rapport d'activité.

Continuer comme avant ?

Pour le rapport d'activité, c'est simple : il y a *"des crises"*, elles serviraient au gouvernement à *"essayer de justifier"* sa politique. Le syndicalisme devrait continuer à y faire face comme avant. Cela est erroné : la crise du capitalisme le pousse à démanteler les acquis sociaux, les statuts, les libertés... engendrant des régressions inédites, accroissant les inégalités. Il faut y répondre par un projet en rupture avec le capitalisme. Aujourd'hui des journées d'action tous les deux mois, l'alignement sur les syndicats de collaboration avec le pouvoir (CFDT)... mènent à des échecs. Par exemple la lutte sur les retraites n'est pas "exemplaire", elle marque un échec de cette stratégie syndicale et un recul social important : ils n'étaient pas inévitables !

La nécessaire clarté sur les revendications

Si cette stratégie produit des échecs, c'est aussi parce qu'elle ne cherche pas la rupture avec le gouvernement. Par exemple en rendant crédible la perspective

de grève générale, la reconduction des grèves jusqu'à satisfaction des revendications...

La "masterisation" constitue l'un des déboires les plus cuisants : au lieu de se battre pour l'empêcher, la direction du SNES a fourni un point d'appui au ministère (vote en abstention) sous couvert d' *"élévation du niveau de qualification"* (sic). On voit le résultat : la fin d'une formation digne de ce nom et d'un service allégé pour les nouveaux collègues. Et ce n'est pas le seul exemple ! Pourtant, quand le SNES est clair sur la revendication et les moyens de lutte (la grève) sans se laisser paralyser par les syndicats les plus mous, il peut mettre en difficulté le gouvernement, comme sur le projet sur l' *"évaluation"* des personnels.

Un autre syndicalisme est nécessaire

Nous proposons de changer de stratégie : en votant "Non" à celle qui a été suivie, mais surtout en s'impliquant pour faire progresser des idées et pratiques différentes : n'exclure aucune forme d'action, coordonner les actions des établissements à la base (AG inter-établissements), améliorer la démocratie syndicale...

... votez "Non"

et rejoignez ceux qui veulent changer le SNES !

CONTRIBUTION DE LA TENDANCE "UNITÉ & ACTION"

Un syndicalisme de revendications et d'action

Les syndiqués du SNES ont, depuis de nombreuses années, confié au courant de pensée Unité et Action la responsabilité d'animer les deux sections départementales, la section académique et le syndicat au plan national. Organiser la réflexion collective pour construire des revendications décidées majoritairement par les syndiqués, mettre en œuvre des actions majoritaires en recherchant l'unité la plus large sans pour autant renier nos responsabilités et notre propre capacité d'action (réforme des lycées, évaluation des enseignants...), fondent notre conception du syndicalisme. La majorité des syndiqués la partage. Même si la situation politique actuelle peut apparaître décourageante, l'action a malgré tout permis de bloquer certaines dérives de la politique éducative libérale que l'on nous impose (gel du volume des heures supplémentaires, révision plus favorable pour l'ensemble des personnels du barème d'accès à la hors classe, volume des promotions à la hors classe plus important, maintien du paritarisme pour assurer l'équité et la transparence...).

Il est devenu indispensable d'imposer dans les prochains mois un contre-projet éducatif qui tourne définitivement le dos au dogme du

non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, à la précarité soit disant incontournable, au mépris des personnels, au tri social organisé dans les collèges et les lycées. Nous devons tous ensemble contraindre les élus à décider et à mettre en œuvre une politique éducative ambitieuse qui respecte les personnels, améliore nos conditions de travail et assure la réussite de tous nos élèves.

Un scrutin qui conforte les directions syndicales

L'ensemble de la profession à l'occasion des élections professionnelles d'octobre dernier a renforcé la position du SNES dans les CAP et les CCP (près de 55% des suffrages dans notre académie) et celle de la FSU et de ses syndicats par le vote aux CT (plus de 47 % des voix). Le SNES-FSU reste le syndicat majoritaire absolu de la toute la profession et ce malgré les entraves mises en place par le ministère pour affaiblir le poids de la FSU dans l'ensemble de la fonction publique. C'est un des messages envoyés par les personnels des collèges, des lycées et des CIO aux différents décideurs à tous les niveaux de notre ministère et qui légitime le SNES pour continuer à les représenter et les défendre.

Votez OUI aux rapports d'activité et financiers académiques et nationaux !

APPEL À CANDIDATURES DE LA TENDANCE «ÉCOLE ÉMANCIPÉE»

UN AUTRE SNES EST POSSIBLE

Comme à chaque congrès du SNES, l'École Émancipée se présente aux élections internes du syndicat. Face à la direction Unité Action (UA), l'École Émancipée (ÉE) propose un syndicalisme de combat. Parce que l'éducation n'a jamais été aussi violemment attaquée (suppressions de postes, réforme du lycée, dispositif ÉCLAIR, projet de réforme de la notation...) et que les personnels ont rarement été autant méprisés (déclarations du ministre ex-DRH de L'Oréal ou du président lui-même, salaires bloqués...), plus que jamais nous avons besoin d'un syndicalisme combattif qui aille au-delà des sempiternelles journées d'action sans lendemain et quasiment rituelles.

Dans le contexte actuel, alors que notre profession est au pied du mur, le SNES doit favoriser les mouvements de grève en gestation et les organiser en agissant dans l'unité la plus large possible sur des bases claires : refus du projet de notation managériale transformant

l'école en entreprise, refus des suppressions de postes et, au contraire, ré-ouverture de ce qui a été supprimé depuis 5 ans, retour à une formation où les stagiaires n'auraient à effectuer qu'un tiers-temps devant les élèves (le reste étant en formation justement), augmentation substantielle des salaires des personnels, retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités. Pour ce faire, il n'y aura d'autre choix que d'appeler à de nouvelles journées de grèves si possible reconductibles.

Si vous souhaitez faire partie des listes de l'École Émancipée aux prochaines élections internes du SNES vous pouvez nous contacter : Philippe Gandin (06 60 89 56 33 phil.gandin@infonie.fr), Antonio Molfese (06 32 64 91 61 antonio.molfese@laposte.net), Olivier Sillam (06 63 94 57 84 oliviersillam@gmail.com)

APPEL À CANDIDATURES DE LA TENDANCE «ÉMANCIPATION»

Donnons-nous les moyens de gagner !

Les directions syndicales nous ont menés à des échecs répétés. Nous proposons une autre voie pour le SNES :

- 1) partir des initiatives à la base, décidées collectivement dans les assemblées générales, sans pour autant négliger le rôle des syndicats.
- 2) pour d'autres pratiques syndicales :
 - d'abord l'indépendance syndicale par rapport aux gouvernements, institutions et partis politiques.
 - le syndicalisme doit utiliser toutes les formes d'action : actions de refus ou de boycott voire de désobéissance civile, occupations d'établissements, blocage... sont utiles. Elles doivent s'articuler avec l'action par la grève, dans la perspective de la grève jusqu'à la satisfaction des revendications.

- le refus du syndicalisme d'appareil (décharges syndicales complètes, dirigeants inamovibles et cooptés, etc.).

3) pour un syndicalisme revendicatif : le SNES doit agir clairement pour le retrait des réformes ministérielles, mais aussi pour une école publique plus égalitaire... ce qui implique la défense de la laïcité (pour assurer l'égalité du droit à l'éducation) et des statuts des personnels. Ce qui doit aussi s'articuler avec la perspective d'un changement de société, d'une rupture avec le capitalisme.

4) pour la solidarité collective : soutien aux cas de répression et défense des collègues fragilisés par la dégradation des conditions de travail, défense des enfants de sans papiers, des droits des femmes...

Rejoignez notre liste pour un syndicalisme de lutte !

Pour tout contact, s'adresser à emancipation83@wanadoo.fr

APPEL À CANDIDATURES À L'INITIATIVE DE LA TENDANCE «UNITÉ & ACTION»

Un syndicalisme de masse et d'unité pour la défense du service public d'Éducation et de ses personnels

La situation de l'école et de nos métiers est aujourd'hui des plus difficiles : de nombreux postes encore supprimés, l'instauration d'une journée de carence pour un congé maladie, la mise en œuvre d'une réforme des lycées déstructurante, un collège replié sur le socle commun ordonnateur du tri social des élèves, la volonté de faire du chef d'établissement le seul évaluateur de nos pratiques et de nos carrières, l'allongement annoncé de nos temps de service comme d'une autonomie renforcée des établissements scolaires. Ces quelques exemples rendent compte de l'urgence à développer des actions d'ampleur les plus unitaires possibles pour que l'essence même de l'école républicaine et de nos métiers, soit préservée. Et pour qu'en cette année d'élections présidentielles se construise un rapport de force capable d'imposer à tous les candidats la prise en compte de nos aspirations à promouvoir une école républicaine de qualité qui soit une réelle garantie d'équité sociale. Au-delà des moments de

l'action, toutes les occasions doivent être saisies pour expliquer, débattre et convaincre le plus largement possible, nos collègues comme l'opinion publique. Et nous avons tous un rôle décisif à jouer, militants et adhérents, en ces moments cruciaux pour nos conceptions de l'école et des services publics. Un SNES fort et démocratique, composante majeure de la FSU, est une clé du succès, notamment dans la recherche permanente de convergences propres à rassembler notre profession autour des revendications et des combats qui sont les nôtres.

Que tous les collègues qui se reconnaissent dans cette démarche nous rejoignent sur les listes Unité et Action.

Contacts : Richard Ghis, Maryvonne Guignonnet, Jean-Paul Clot, ueta@nice.snes.edu

Congés de formation professionnelle pour l'année scolaire 2012-2013

Candidature : <http://services.ac-nice.fr/> (rubrique « Services proposés aux élèves et aux personnels de l'Éducation nationale »).

Saisie : du lundi 9 janvier au mercredi 25 janvier 2012.

Accusé de réception : à vérifier, signer (joindre le cas échéant les justificatifs nécessaires) pour le 9 février 2012 au plus tard.

Les demandes seront examinées lors des CAPA prévues le 19 mars pour les PEGC, le 20 mars pour les CPE et les CO-Psy, le 22 mars pour les certifiés, le 23 mars pour les professeurs d'EPS, le 26 mars pour les agrégés. Pour faciliter le suivi de votre candidature par vos élus SNES dans le cadre de ces CAPA, adressez votre fiche syndicale à la Section académique (téléchargeable sur www.nice.snes.edu)

Liste d'aptitude : accès au corps des agrégés

Candidature : sur iprof, à l'adresse www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html

Saisie : du mardi 10 janvier au mardi 31 janvier 2012

Accusé de réception : à compter du 1er février 2012, via la messagerie iprof. Les candidatures seront examinées lors de la CAPA prévue le 26 mars prochain. Pour faciliter le suivi de votre candidature par vos élus SNES dans le cadre de cette CAPA, adressez votre fiche syndicale à la Section académique (téléchargeable sur www.snes.edu).

CERTIFIÉS, CPE

Accès à la Hors-classe 2012

Sont automatiquement candidats L'ensemble des collègues ayant atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale au 31 décembre 2011

Calendrier

- Vérification et mise à jour du CV I-prof : du 11 au 23 janvier 2012.

- Collecte des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs : du 25 janvier au 24 février 2012.

- Consultation des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs : à partir du 2 mai pour les CPE et du 15 mai pour les certifiés.

Les promotions seront prononcées par le recteur à l'occasion des CAPA CPE (prévues le 14 mai 2012) et certifiés (prévues le 29 mai 2012). Pour faciliter le suivi de votre candidature par vos élus SNES, adressez votre fiche syndicale à la Section académique (téléchargeable sur www.nice.snes.edu).

AGRÉGÉS

Accès à la hors-classe 2012

Dans un style qui lui est devenu familier, c'est-à-dire sans concertation et sans la moindre communication sur le sujet, le ministère a remis à une date ultérieure (février prochain ?) la publication de la note de service encadrant l'accès à la hors-classe des agrégés.

L'information sera largement diffusée par le SNES dès qu'elle sera disponible – ainsi que les éventuels appels à l'action qui s'imposeront le cas échéant.

ACADÉMIE

POUR NOS MÉTIERS ET POUR L'ÉDUCATION :
NOUS NE NOUS RÉSIGNONS PAS, NOUS CONTINUONS !

Grève et manifestation nationale mardi 31 janvier

Après la forte mobilisation du 15 décembre de l'ensemble des personnels revendiquant le retrait des projets ministériels, le ministre campe sur ses positions et continue de provoquer les personnels en proposant d'ouvrir des négociations sur la base de ses propositions : le chef d'établissement comme seul évaluateur.

Le SNES refuse catégoriquement cette base de discussion et appelle à intensifier l'action contres ces textes : une nouvelle journée de grève est nécessaire.

A l'occasion de cette grève du 31 janvier, le SNES a pris la décision d'une manifestation nationale à Paris pour nos métiers et l'éducation.

MARDI 31 JANVIER TOUS EN GRÈVE MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

- Contre le projet du ministre qui veut faire du chef d'établissement le seul évaluateur des enseignants.

- Contre la dénaturation de nos métiers, les attaques contre nos statuts et nos missions.

- Contre les suppressions de postes et la dégradation de nos conditions de travail.

- Pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation !

- Pour la défense et la revalorisation de nos métiers !

- Pour un plan pluriannuel de recrutement et une autre politique éducative !

Déplacement à Paris en TGV.

- Au départ de Nice : 7h31, arrêt à Antibes : 7h52, arrêt à Cannes : 8h02, arrêt à Saint-Raphael : 8h27. Retour à Nice : 22h27.

- Au départ de Toulon : 7h40. Retour à Toulon : 21h40.

Contacter le SNES pour réserver votre place, par téléphone : 04-97-11-81-53 ou par mail : s3nic@snes.edu.